



N°AV-2023-84

**ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION
A L'OCCASION DE TRAVAUX DE REPROFILAGE ET DE REALISATION
D'UN TAPIS EN ENROBE SUR L'AVENUE DES PLATANES (RD712)**

Le Maire de la Commune de MOUGUERRE,

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret du 30 mai 1997 relatif aux droits de passage sur le domaine public communal,

Vu la demande du 20 juillet 2023, émanant de l'entreprise DUBOS TP représentée par Monsieur Peyo Etchandy.

ARRÊTÉ

Article 1 : Des travaux de reprofilage et de réalisation d'un tapis en enrobé sont prévus à partir du 21 juillet 2023 pour une durée de 4 jours sur l'avenue des Platanes (RD 712).

Article 2 : Une circulation par alternat sera mise en place sur cette voie. La vitesse sera limitée à 30 km/h et le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Article 3 : La signalisation du chantier, pendant les travaux sera à la charge de l'entreprise et sera conforme à la 8^{ème} partie du guide sur la signalisation de chantier.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté qui sera notifié à l'entreprise, sera transmise

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Bayonne Marracq.
- Monsieur le responsable de l'UTD Labourd.

A Mouguerre, le 20 juillet 2023
Le Maire, Roland HIRIGOYEN